

2020



# Miscellanées d'archives



## LES LOISIRS

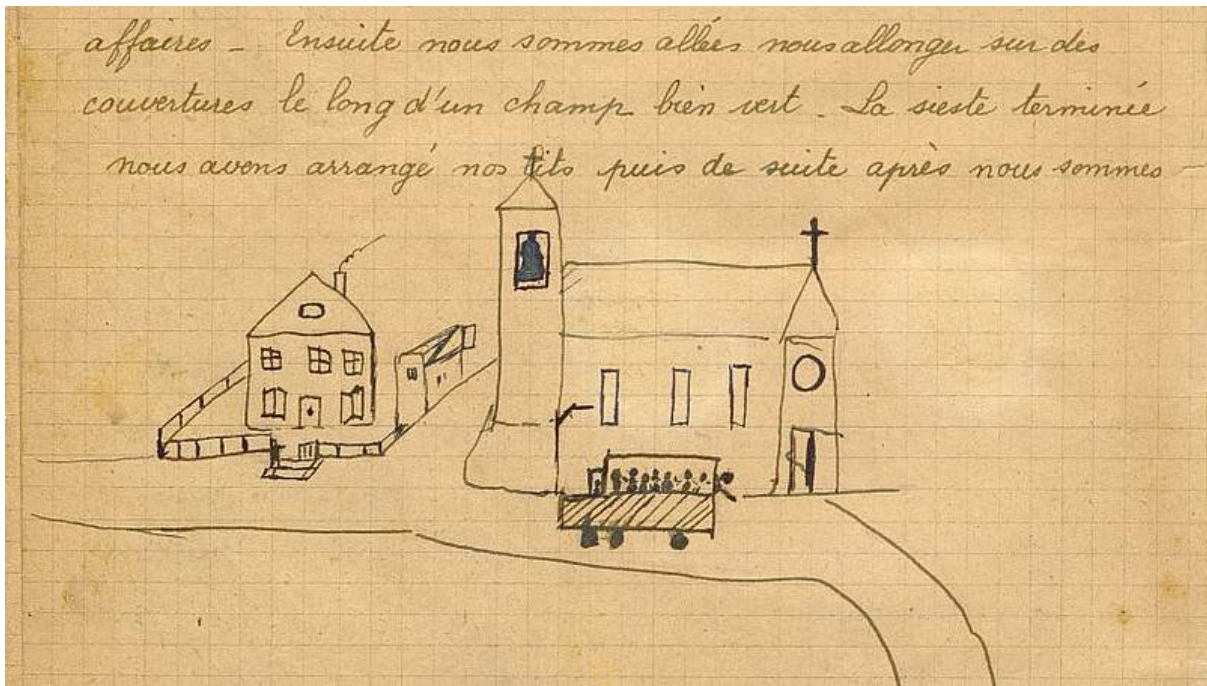
## *Miscellanées d'archives*

Ces « choses mêlées » rassemblent des documents du mois publiés sur le site Internet des archives départementales de Vaucluse de 2015 à 2020.

Prestigieux, surprenants, esthétiques ou drolatiques, ces documents ont été arrangés autour de thèmes variés comme le patrimoine industriel, les notaires, les fêtes...

Si parfois la portée scientifique de certains frôle l'anecdotique, ils n'en sont pas moins des archives historiques qui disent l'histoire ou qui modestement, racontent des his-toires.

Nous vous en souhaitons une agréable lecture.



## Une jolie colonie de vacances

En 2017, les Journées européennes du Patrimoine mettent à l'honneur la jeunesse. Pour illustrer cette thématique, les archives ne résistent pas au plaisir de partager avec vous la lecture de ce savoureux petit journal\* de la colonie de Sorgues à Savoillan

Tenu par une enseignante, directrice de la colonie, ce cahier fut rédigé à plusieurs mains grâce à la collaboration active des moniteurs et des petits colons. Agrémenté de dessins, de cartes postales et de photographies d'élèves, il relate le quotidien des enfants, du 7 août au 20 septembre 1945 dans « la colo » installée pour l'occasion dans l'ancienne école de Savoillan. Ses écrits témoignent aussi

de la vitalité d'un pays durement éprouvé par un conflit à peine terminé, qui aspire à retrouver sa « grandeur ».

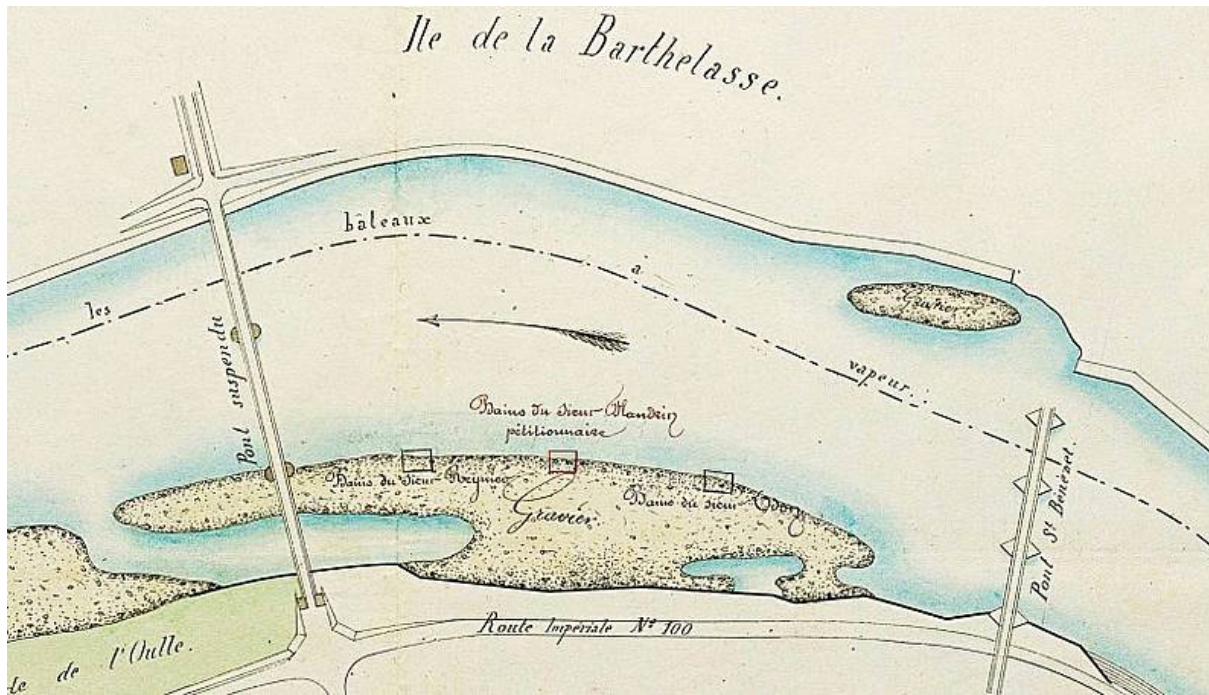
C'est dans ce contexte d'après-guerre que la colonie de Sorgues se donne pour thème « le rayonnement de la France ». Ainsi, les noms qui désignent les équipes de filles ou de garçons empruntent au vocabulaire de l'Empire colonial français ; quant aux cris de ralliement, ils exaltent la ferveur patriotique. Un midi, un repas festif est prétexte à fêter le débarquement de Provence du 15 août 1944.

En charge de missions éducatives, les adultes qui encadrent les joyeuses troupes sont des « grandes-sœurs » pour les filles, et des « chefs », ou « cheftaines » pour les garçons. Ils organisent les journées en alternant

activités de plein-air (promenades, parties de " ballon prisonnier "...) et animations pédagogiques au travers de lectures, de chants et de leçons de géographie et d'histoire. Cette séquence est d'ailleurs illustrée par une visite patrimoniale du village de Montbrun dans la Drôme au cours de laquelle « grande-sœur Raymonde » aborde la féodalité puis la Deuxième Guerre mondiale, en évoquant la démolition par des grenades allemandes de trois maisons qui abritaient de jeunes maquisards. Au-delà de ces enseignements, les moniteurs transmettent certaines valeurs morales telles que la tolérance, le respect, la loyauté, l'esprit de groupe, et l'entraide...ah, les corvées d'épluchage !

Il semble régner beaucoup d'humanité dans cette colonie. Les enfants, dociles et déférents, sont couvés par des adultes soucieux de leur bien-être comme le soulignent les bulletins de santé particulièrement détaillés de la directrice ou les plats appétissants et roboratifs de Mme Roudet.

Et si vous feuilletiez le **cahier**



## Avignon-les-Bains

Malgré la chaleur accablante et persistante de l'été, il ne viendrait pas à l'esprit des vaclusiens ni des voyageurs de passage de piquer une tête dans les eaux polluées du Rhône. Et pourtant, il fut un temps...

S'il est aujourd'hui interdit de se baigner dans les canaux navigables, il n'en était pas de même aux siècles passés.

En 1859, M. Honoré Flandrin, exerçant la belle profession de marinier, pétitionne auprès du préfet de Vaucluse pour obtenir l'autorisation d'installer à Avignon un établissement de bains froids pour dames sur les bords du Rhône. Le représentant de l'État donne une suite favorable à

la demande le 15 juin 1859, pour une exploitation de 6 mois et sous réserve du respect de certaines règles :

- une stricte observation des recommandations des ingénieurs ;
- une implantation conforme au plan, c'est-à-dire entre le pont saint Bénézet et le pont suspendu et entre deux concurrents, les sieurs Reynier et Odon ;
- un arrimage de l'équipement balnéaire flottant dans la gravière. L'ancrage devra être amovible, de façon à s'en extraire rapidement si la navigation fluviale l'exige.

Ce type d'établissement, qui se développa du XIXe s. jusqu'à une bonne moitié du XXe., était placé sous la responsabilité du maire, responsable en matière de police spéciale de baignade. À ce titre, la municipalité assurait la surveillance des baigneurs

en mettant à disposition un petit canot de survie et du personnel prêt à intervenir.

L'édile devait par ailleurs lutter contre les baignades "sauvages" dans le fleuve, qui s'achevaient fréquemment par la noyade de ces pauvres imprudents. Il sollicitait pour cela le concours des propriétaires de bains. Ainsi, lorsqu'il autorisait l'activité nautique, c'était à la condition d'obtenir la gratuité des bains pour le public tous les dimanches et fêtes. En contrepartie, le tenancier obtenait de la commune à la fin de l'année une gratification pour ce service rendu à l'époque des chaleurs, soit 5 francs pour chacun des jours où l'entrée serait gratuite.

Ces bains publics, qui bénéficièrent d'un succès populaire, sont à l'origine des piscines municipales

## RÈGLES DE CONDUITE POUR LES VACANCES

---

1° Chaque jour, autant que possible, se lever à heure fixe, par exemple à 6 heures en août, et à 6 heures et demie en septembre.

2° Offrir à Dieu les prémices de sa journée par une prière fervente.

3° Lire attentivement, pendant 5 ou 6 minutes, quelques pages d'un livre de piété ou de méditation pour nourrir son âme de bonnes pensées.

4° Consacrer, de préférence le matin, plusieurs heures à

## Le temps des vacances

**Le mois d'août, c'est encore les vacances. Et si aujourd'hui, on pense repos, soleil, promenades, il n'en était pas de même il y a 121 ans.**

En 1897, étaient publiés des Devoirs de vacances pour la première année de latin, aux éditions Poussielgue. Cette publication est conservée aux archives départementales de Vaucluse, dans le fonds des archives familiales et professionnelles de la fabrique de berlingots Eysséric sous la cote 74 J 39.

En deuxième de couverture de ce petit opuscule de 36 pages, figurent douze « règles de conduite pour les vacances », qui enchantaient probablement nos bambins d'aujourd'hui. Jugez-en plutôt à

cette petite sélection de début d'été : la règle n°1 conseille de « se lever à heure fixe, par exemple à 6 heures en août », tandis que la 4e prescription invite à « consacrer, de préférence le matin, plusieurs heures à faire le Devoir de vacances assigné » et la 5e à ne « jamais rester dans une complète oisiveté » car « le désœuvrement amène l'ennui qui gâte les vacances ».

La 9e règle est particulièrement délectable pour les parents, d'adolescents surtout : elle préconise d'« être à l'égard de ses parents d'une docilité respectueuse » et de « montrer envers tout le monde une humeur conciliante, de la politesse et de l'affabilité ». La dernière recommandation, bien sûr, pour ne pas tomber dans l'écueil de la bonne résolution non tenue, « d'être strictement fidèle

au plan de conduite qu'on s'est tracé pour les vacances », avant de conclure, en bon manuel de latin, Qui regulae vivit, Deo vivit (Qui vit selon la règle, vit selon Dieu).

O tempora, o mores !